

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS ESSENTIELS

INDICATEURS CONVENTIONNELS

Conventions Collectives	Valeur du point étendue ou agréée - SMC		Valeur du point non étendue	Prochaine augmentation
Animation	5,98€	au 01.01.2014		
Acteur du lien social et familial	53,20€	au 19.06.2014	53,45€	au 01.01.2015
Organisme de formation	98,399€	au 01.01.2009		
Organisme de tourisme	1,121€	au 01.07.2012		
Hosp, privée à but non lucratif(FEHAP)	4,403€	au 01.12.2010		
Sport	1386,35€	au 01.07.2014		
Radiodiffusion Point A	11,93€	au 01.10.2013	12,11€	au 01.01.2015
Radiodiffusion Point B	9,83€	au 01.10.2012	9,90€	au 01.01.2015
SYNESI	5,90€	au 01.01.2014		

DIVERS

Gratification de stage 2015: heure de stage:(24 x 13,75 % = 3,30 euros soit pour 154 heures par mois=>508,20€)	508,20€	au 01.01.2015
--	----------------	---------------

FRAIS DE DEPLACEMENT

Barème fiscal des frais kilométriques 2015 plafonné à 7 chevaux			
Puissance	Jusqu'à 5000 km	de 5001 km à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV	d*0,410€	(d*0,245€)+ 824€	d*0,286€
4 CV	d*0,493€	(d*0,277€)+ 1082€	d*0,332€
5 CV	d*0,543€	(d*0,305€)+ 1188€	d*0,364€
6 CV	d*0,568€	(d*0,320€)+ 1244€	d*0,382€
7 CV	d*0,595€	(d*0,337€)+ 1288€	d*0,401€

(d: distance parcourue à titre professionnel)

FRAIS DE DEPLACEMENT (suite)

Frais kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôt (barème 2015)	
Véhicule	montant autorisé par km
Automobile	0,306 €
Vélocycle, scooter, moto	0,119 €

Remboursement forfaitaire des frais de déplacement des salariés 2015

1 repas au restaurant	18,10 €
1 repas pris dans l'entreprise (panier de jour, de nuit...)	6,20 €

Grand déplacement 2015

1 repas	18,10 €
logement + petit déjeuner (75,92,93,94)	64,70 €
logement + petit déjeuner (autres dpts)	48,00 €

Titre restaurant et repas - limite pour 2015

Valeur maximale	5,36 €
-----------------	--------

SMIC ET MINIMUM GARANTI

SMIC horaire	janvier	
2015	9,61 €	0,00 €
MINIMUM GARANTI 2015	3,62 €	0,00 €
SMIC mensuel de base 2015 (151,67 heures/mois)	1 457,52 €	0,00 €

PLAFONDS 2015

PLAFOND de SECURITE SOCIALE	ANNUEL	TRIMESTRIEL	MENSUEL
2015	38 040 €	9 510 €	3 170 €
	QUINZAINE	SEMAINE	JOURNEE
	1 585 €	732 €	174 €
			HORAIRE
			24 €

ARTISTE , PLAFOND JOURNALIER 2015	288 €
--	-------

ASSURANCE MALADIE

PLAFOND indemnité journalière 2015	43,13 €
---	---------

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Age	Au moins Bac Pro (1)	Autre
< 21 ans	65 % du SMIC	55 % du SMIC
21-25 ans	80 % du SMIC	70 % du SMIC
26 ans et plus	SMIC ou 85 %	du minimum conventionnel (2)

(1) Au moins titulaire d'un Baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme professionnel de même niveau

(2) Retenir le montant le plus élevé

LE COIN PRATIQUE

Le gouvernement	http://www.emploi.gouv.fr/profils/employeur-secteur-associatif
L'URSSAF	http://www.urssaf.fr/profil/associations
Le POLE EMPLOI	http://www.pole-emploi.fr/employeur
L'Assurance Maladie	http://www.ameli.fr/employeurs
Le Journal Officiel	http://www.journal-officiel.gouv.fr